



Formulaire accompagnant le prélèvement pour le dépistage de la trisomie 21 par analyse de l'ADN fœtal circulant (DPNI)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Age gestationnel au prélèvement : SA j

Indice de Masse Corporelle (IMC) : (à défaut, taille : poids :)

Prélèvement : Initial (1^{er} prélèvement) Contrôle (2^{ème} prélèvement)

Indication (selon l'arrêté du 14/12/2018) :

^(1,6) Grossesse multiple : gémellaire / triple ^(5,6) (présence d'un jumeau évanescent :)

^(1,3) Parent porteur d'une translocation robertsonnienne impliquant le chromosome 21

Risque de T21 par les marqueurs sériques (joindre la copie du résultat si non réalisé au CHU)

^(1,2,3) Grossesse antérieure avec T21

⁽⁴⁾ Autre :

Date du prélèvement :

Préleveur :

(Le prélèvement d'un seul tube Streck suffit, acheminé dans les 4 jours à température ambiante (possiblement réfrigéré), non centrifugé, non congelé)

Dr G. Renom (tel : 03 20 44 49 87 (secrétariat) 03 62 94 39 28 (bureau) / fax : 03 20 44 49 57)

Laboratoire de Dépistage Périnatal ; CBP ; CHU ; CS 70002 ; 59037 Lille cedex

(Pour le CHU : résultat à communiquer au secrétariat du DAN ou des CPN)

Ces données font l'objet d'un traitement informatique destiné à la rédaction des compte-rendus & à évaluer la qualité du test. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la patiente bénéficie d'un droit d'accès & de rectification aux informations qui la concernent, qu'elle peut exercer en s'adressant à son médecin. Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

- (1) : dépistage par les MSM non obligatoire ou inutile
- (2) : si ATCD d'une autre aneuploïdie, l'avis d'un CPDPN est requis
- (3) : joindre le résultat de l'examen cytogénétique
- (4) : toute autre indication est hors arrêté donc potentiellement non prise en charge par la CPAM : un contact avec le laboratoire est possible
- (5) : pour les grossesses triples, les performances du test ne sont pas établies précisément
- (6) : un prélèvement réalisé au-delà de 14 SA est souhaitable